



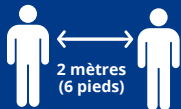
Règlements de la patinoire

MESURES EN LIEN AVEC LA COVID-19

Chaque personne est responsable du respect des consignes de sécurité.



Il n'y a pas de surveillant sur place, mais des employés municipaux assureront des inspections régulières des lieux et de la glace. La patinoire et l'anneau de glace seront ouverts tous les jours entre 9h00 et 19h30, selon les conditions météorologiques.



RESPECTEZ LA CAPACITÉ DES INSTALLATIONS :

Patinoire : **25 personnes**

Anneau de glace : **25 personnes**

Abri temporaire extérieur : **6 personnes**

Patinage libre à 2 mètres des personnes en dehors de votre cellule familiale.



Le hockey libre demeure possible dans la mesure où la distanciation physique de deux mètres est respectée en tout temps et qu'il est pratiqué seul ou en bulle familiale.



Les aires de glace sont interdites pour les citoyens s'ils manifestent des symptômes liés à la covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, perte du goût ou de l'odorat ou des difficultés respiratoires), s'ils sont en attente d'un résultat de test de la Covid-19 ou ont eu un résultat de test positif à la Covid-19, s'ils ont été en contact (14 jours ou moins) avec une personne qui a reçu un diagnostic positif de la Covid-19.



Évitez de porter vos mains au visage et de retour à la maison, lavez-vous bien les mains avec du savon.



Les rassemblements extérieurs sont interdit sur le site.



Pour information, contactez la Municipalité au 418 823-2239

Pour toute urgence, contactez le 911

